

Blâme injustifié

Taha Hussein

Chaque fois que le gouvernement se trompait, l'opposition en signalait l'erreur, et lui demandait de la corriger ; chaque fois que le ministère faillissait, l'opposition en dénonçait la faute, et lui demandait de s'en détourner ; et chaque fois que le ministère outrepassait les bornes, l'opposition en signalait l'excès, et lui demandait de revenir à quelque mesure de juste milieu et de modération. Alors le ministère s'irritait, et son irritation s'aggravait ; le ministère se plaignait, et sa plainte s'aggravait ; le ministère songeait à la rigueur et à la violence, et s'y résolvait, et s'y précipitait par quelque voie qu'il trouvât ouverte ; et les partisans et les auxiliaires du ministère disaient de ces opposants qu'ils chicanent injustement et fabriquent le reproche, qu'ils ne veulent rien d'autre que critiquer, qu'ils n'y cherchent ni bien ni profit, mais qu'ils ne visent par là qu'à embarrasser le ministère, à lui couper la route, et à le contraindre à se défendre avec rigueur, au point d'excéder dans sa propre défense. Et chaque fois que le président du Conseil s'en prenait à une constitution en vigueur, à laquelle le peuple se fiait et qu'il aimait, et dont il tenait l'obéissance pour un devoir, s'étant engagé envers Dieu à cet effet, et ayant juré sur elle par les serments les plus solennels — chaque fois que le président du Conseil s'en prenait à cette constitution et en instituait une autre à sa place, sans suivre, pour ce faire, la voie constitutionnelle qu'elle prescrivait elle-même, la voie légitime et obligatoire — le peuple dénonçait ce qu'avait fait le président du Conseil, et le peuple désirait que cette constitution lui fût rendue, et ne suivait pour cela que la voie légitime et permise, où il n'y a ni péché ni soupçon. Le président du Conseil disait : ce sont des rebelles. Et ses auxiliaires et ses partisans disaient avec lui : oui, ce sont des rebelles. Et chaque fois que la constitution en vigueur permettait au peuple de dire tout ce que la loi lui permettait de dire, de se déplacer partout où la loi le lui permettait, et de jouir de sa liberté comme en jouissaient le président du Conseil et ses proches, le président du Conseil disait : ce sont des rebelles — et le président du Conseil se dressait entre eux et la parole, et le président du Conseil se dressait entre eux et le déplacement, et le président du Conseil se dressait entre eux et la réunion, et les détournait de leurs voyages et de leurs cercles par les mains de la police, avec ses matraques et ses fouets. Et le président du Conseil leur refusait de se rencontrer les uns les autres, de se rendre visite les uns aux autres, ou même de s'entretenir les uns avec les autres, et le président du Conseil postait pour eux la

police, qui rôdait autour de leurs maisons, se tenait à leurs portes, les suivait quand ils sortaient le matin, les traquait quand ils sortaient le soir, et faisait irruption sur eux dans les mosquées de Dieu quand ils y accomplissaient la prière. Et les étrangers se taisaient devant tout cela, et les étrangers se satisfaisaient de tout cela, et les Anglais se réjouissaient de tout cela, et disaient : l'Égypte est un pays indépendant, il ne nous convient pas de nous immiscer entre son gouvernement et son peuple — et ils louaient le président du Conseil et ses auxiliaires et ses partisans, parce que par cette conduite ils affermissaient l'ordre, et par cette politique ils consolidaient la sécurité. Et chaque fois que les étrangers tyrannisaient les Égyptiens, s'arrogeant la maîtrise de leurs intérêts et de leurs affaires, méprisant leur liberté et leur dignité, et exposant une partie d'entre eux à la faim et au dénuement — et que les Égyptiens montraient quelque signe de réprobation ou d'indignation à cet égard — les étrangers s'en offusquaient, et poussaient l'offense à l'excès, et les étrangers se plaignaient, et persistaient dans leur plainte, et les étrangers disaient qu'il y avait en Égypte de la haine à leur égard, un complot contre eux et une incitation à leur nuire. Et les étrangers demandaient l'appui des Anglais contre les Égyptiens, et les étrangers se plaignaient des Égyptiens auprès du ministère égyptien. Et chaque fois que les missionnaires, parmi les étrangers, s'en prenaient aux jeunes Égyptiens, à leurs fils et à leurs filles, les égarant en matière de foi, sans distinguer en cela entre le musulman, le chrétien et le juif, empruntant pour ce faire tantôt la voie de la contrainte et du tourment, tantôt celle de la séduction et de l'appât, et une troisième fois les voies de la manipulation, de la tromperie et de la corruption de la volonté par l'hypnose — chaque fois que les missionnaires faisaient tout cela, et qu'une preuve manifeste s'en établissait, et que les faits eux-mêmes le proclamaient, et que les missionnaires eux-mêmes l'avouaient, et que le ministère lui-même l'avouait, et que le Parlement lui-même l'avouait, et qu'ensuite les Égyptiens le dénonçaient, et protestaient contre lui, et demandaient que ce mal leur fût épargné et ce tort leur fût ôté — les étrangers s'en offusquaient, et les Anglais s'en indignaient, et le Times disait que les opposants faisaient de la question du prosélytisme un moyen d'embarrasser le gouvernement et de comploter contre lui ; et les partisans du ministère lui-même n'avaient pas honte de dire comme disait le Times, et d'accuser les opposants de ce dont les accusait précisément le Times, et de prétendre que les opposants ne disent ni ne font rien sinon pour embarrasser le ministère, comploter contre lui et lui infliger toutes sortes d'embarras et d'entraves. Et tout cela signifie que les Égyptiens doivent se renier eux-mêmes, renoncer à leur droit à une vie libre, et se

contenter de la part d'abaissement et de soumission que Dieu leur a départie ; qu'il ne leur convient pas de reprocher au ministère de se tromper, de faillir ou d'outrepasser les bornes, car ce serait embarrasser le ministère et lui faire un injuste procès ; qu'il ne leur convient pas de se plaindre ou de s'impatients si les étrangers tyrannisent leurs affaires, et s'approprient, à leur exclusion, les biens de leur propre pays, car ce serait haïr les étrangers et comploter contre eux ; qu'il ne leur convient ni de s'indigner ni d'en appeler au ministère contre les missionnaires, si ces missionnaires s'en prennent aux enfants en matière de foi, de morale et d'honneur, car ce serait inciter à la sédition et l'attiser, et embarrasser le ministère, et rompre l'ordre.

Il faut donc que les Égyptiens cessent d'être des gens comme les autres gens, qu'ils ne ressentent rien, ne dénoncent rien, ne se plaignent de rien, car s'ils ressentent, ils se plaignent et dénoncent, et s'ils se plaignent ou dénoncent, ils sont des rebelles, des comploteurs, ou des amateurs de sédition qui la désirent. Et ne dites pas que cet état que veulent le ministère et ses partisans, et auquel les étrangers et les Anglais veulent ramener les Égyptiens, ne convient ni à la nature des choses, ni au droit, à la justice et à l'équité, ni à la moindre dignité humaine — car en ces jours l'affaire ne se rapporte ni à la nature des choses, ni au droit, à la justice et à l'équité, ni à la dignité humaine, mais seulement aux intérêts, et aux intérêts des puissants en particulier. Il faut donc que le navire du ministère vogue sur une mer calme, tranquille et stable, que le vent ne fouette pas et que la vague ne trouble pas, où seule la brise caresse la surface. Et il faut que les affaires des étrangers se déroulent au mieux de ce qu'ils souhaitent, sans trouver chez les Égyptiens ni résistance ni rien qui y ressemble. Et il faut que les affaires des missionnaires se déroulent aussi bien qu'elles se déroulent en n'importe quel pays du monde, de sorte que les pères et les mères ne s'irritent point lorsque leurs fils et leurs filles se soumettent à toutes sortes d'agressions.

Il faut que les Égyptiens soient comme une boule de pâte que les puissants pétrissent à leur guise, n'y trouvant ni résistance ni refus, mais seulement souplesse, obéissance et docilité. Et ne dites pas que les étrangers eux-mêmes, dans leurs propres pays, s'opposent à leurs ministères et leur font la guerre ; et ne dites pas que les étrangers, dans leurs propres pays, ne toléreraient en aucun cas une atteinte à la foi, aux mœurs et à l'honneur, moins encore de la part d'étrangers. Ne dites rien de tout cela, car tout cela est vrai sans doute — mais c'est vrai en Europe

et en Amérique, et cela ne devrait pas être vrai en Égypte, car dans la terre d'Égypte et son ciel, dans l'air d'Égypte et son eau, il est des éléments particuliers qui, à peine se saisissent-ils d'un droit, en font une injustice. Dans la contrée d'Égypte, des éléments particuliers imposent aux Égyptiens seuls d'endurer ce que nul autre n'endure, de s'exposer à ce à quoi nul autre ne s'expose, et de se voir tenus à ce à quoi nul autre n'est tenu.

Ces étrangers, missionnaires et autres, craignent la sédition et s'en effraient, mais ils l'attisent et persistent à l'attiser. Car il est établi que les Égyptiens ne les ont pas invités en Égypte, mais que ce sont eux qui sont venus en Égypte de leur propre gré ; et il est établi que les Égyptiens se sont plaints à leur gouvernement et ont demandé l'appui de ce gouvernement, et n'ont cessé de s'en plaindre et d'en demander l'appui pour prévenir la sédition avant qu'elle ne survienne, et pour se prémunir contre le mal avant qu'il n'atteigne le coupable et l'innocent. Et il est établi que les Égyptiens — malgré l'abondance du mal qu'ils rencontrent et du tort qu'ils supportent — se recommandent mutuellement la patience, se recommandent mutuellement la douceur, se recommandent mutuellement la préservation de la sécurité et de l'ordre ; mais ces missionnaires ne s'arrêtent à rien de tout cela et n'en tiennent aucun compte, et ne veulent que tout leur soit permis, que tout leur soit accordé, et que nul ne leur résiste en rien — et si les Égyptiens l'acceptent, soit, sinon ils sont les artisans de la sédition et ses avocats, les ennemis de la sécurité, et des rebelles à l'ordre.

C'est là beaucoup, et plus encore, exiger d'un ministère qu'il l'accepte et le supporte patiemment — car le ministère est, en tout état de cause, égyptien. Et quelle que soit sa doctrine de gouvernement, quelle que soit son opinion sur la politique du peuple, il se doit à lui-même, par devoir envers soi, de ne pas consentir à ce qu'on dise des Égyptiens qu'ils sont les artisans de la sédition, alors qu'ils en sont, en vérité, les plus éloignés de tous les hommes, et les plus soucieux de tous qu'elle ne survienne jamais.

Il n'est pas vrai (et le ministère lui-même sait qu'il n'est pas vrai) que les opposants fassent de l'affaire des missionnaires un moyen de l'embarrasser. La vérité, sans nul doute, est que les opposants ont voulu, continuent de vouloir, et voudront toujours, que le gouvernement se hisse à la hauteur de ce pour quoi il fut créé — car il fut créé, avant toute chose, pour protéger les citoyens de l'agression extérieure, et de la corruption de l'ordre et du trouble de la sécurité à l'intérieur du pays. Or

ce n'est pas protéger les citoyens de l'agression extérieure que de laisser les missionnaires affluer vers eux de toutes parts, s'en prenant à leurs enfants et leur portant atteinte en matière de foi, de dignité et de morale ; ce n'est pas non plus consolider la sécurité et affermir l'ordre que de laisser ces missionnaires livrés à eux-mêmes avec les mineurs et les faibles, s'en jouant comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Les Égyptiens, donc, ne se soulèvent contre personne, ne veulent de mal à personne, ne nourrissent de ruse contre personne ; ils ne veulent qu'être en sûreté et en paix dans ce que tout homme veut voir en sûreté — leur foi, leur dignité, leurs mœurs et leurs intérêts — et ils demandent à leur ministère de se hisser à ce devoir comme il se doit, ou bien de démissionner.